

## L'expression latine

Par **Legem**, le 29/11/2012 à 21:33

Bonsoir,

J'ai une petite question concernant l'expression latine " In limine litis" utilisée devant le Conseil des prud'hommes. Quelqu'un aura une gentillesse de m'expliquer le sens exacte de cette expression, s'il vous plaît.

Cordialement

Par **Newjurist**, le 30/11/2012 à 01:11

Bonsoir Legem,

[url=http://www.juritravail.com/lexique/Inlimine.html]http://www.juritravail.com/lexique/Inlimine.html[/url]

Par **Camille**, le 30/11/2012 à 08:52

Bonjour,

[citation]utilisée devant le Conseil des prud'hommes.[/citation]

Pas seulement.

Google "in limine litis" => 125 000 résultats en 0,35 secondes

Par **marianne76**, le 30/11/2012 à 12:21

Bonjour

Exactement Camille , on utilise ce terme pour toute exception de procédure qui doit être soulevée avant toute discussion sur le fond. Exemple l'incompétence du tribunal

Par **Camille**, le 30/11/2012 à 12:50

Bjr,

[citation] Exemple l'incompétence du tribunal[/citation]

Aaaaah ! Je dois dire que j'adore !

Des juges qui se déclarent, en toute légalité, "*incompétents*" !!!

[smile4]

[citation]

- Allô chef ? Dites, pour le boulot que vous venez de me donner et qui va bien me prendre et la tête et au moins quinze jours, j'ai le droit de me déclarer incompetent ?

- Vi vi, pensez à passer au service [barre]du personnel[/barre] [s]des ressources humaines[/s] pour signer votre solde de tout compte...

[/citation]

[smile25]

Par **marianne76**, le **30/11/2012 à 13:35**

Ah c'est malin! Je ne ferai aucun commentaire sur ce coup bas [smile4]

Par **Legem**, le **30/11/2012 à 13:39**

Merci pour l'explication

Par **LIDI**, le **30/11/2012 à 19:00**

une méthode pour le commentaire d'arrêt?

J'ai un gros problème car j'ai du mal à construire des plans cohérents, c'est à dire faire 2 parties et 2 sous parties cohérentes et équilibrées

Par **marianne76**, le **30/11/2012 à 19:01**

Bonjour,

Il faut cibler sur la solution retenue par l'arrêt après tout dépend de votre arrêt

Par **gregor2**, le **30/11/2012 à 22:59**

Bonjour [smile4]

[citation]

Aaaaah ! Je dois dire que j'adore !

Des juges qui se déclarent, en toute légalité, "incompétents" !!! [/citation]

Je suis étonné que ça vous surprenne, si je suis maçon et qu'on me demande de faire de la plomberie je vais évidemment me déclarer incompetent oO et heureusement pour tout le monde

reste le problème de "tout le monde se déclare incompetent" ,  
ou pire : "tout le monde se déclare compétent" --'

(oui oui le tribunal des conflits je sais bien - encore que je me demande s'il est lui même compétent dans le cas où ce sont deux juridictions du même ordre qui se déclarent compétentes [smile7] )

quoi qu'il en soit il est compétent pour juger de la compétence des autres, il est presque souverain dirait Jellinek --'

bre je suis fatigué je vous laisse  
(oui c'est une blague pour Jellinek merci de ne pas relever )

LIDI: dans la section "méthodologie" il y a des fiches de méthodes sur le sujet

Par **Camille**, le **01/12/2012** à **08:56**

Bonjour,

[citation] si je suis maçon et qu'on me demande de faire de la plomberie[/citation]

Moi, je connais un tas de maçons, Portugais généralement, qui savent faire...

[citation]Dé la plomberie ? Ma, no problemo, yé m'en occupe tout de souite...[/citation]

[smile4] [smile4] [smile4]